

■ En 2014, les associations vont bénéficier du label « grande cause nationale ».

■ Chacune des participations associatives mérite d'être saluée et encouragée, à commencer par la simple adhésion, premier pas vers le bénévolat.

PROMOTION
DE L'ENGAGEMENT

LES ASSOCIATIONS, GRANDE CAUSE NATIONALE 2014

Le label « grande cause nationale 2014 » accordé à l'engagement associatif ne se résume pas uniquement à la consécration de cette thématique. Il permet de valoriser et de promouvoir le rôle des associations et du bénévolat au sein de notre société.



AUTEUR **Cécile Bazin**
TITRE Directrice
de Recherches & Solidarités

Lorsque 80% des Français plébiscitent les associations par rapport à bien des institutions en panne de confiance, il n'est pas étonnant que celles-ci soient à l'honneur en 2014. C'est surtout justifié lorsque l'on considère à quel point elles contribuent au lien social, à l'aide en faveur des plus démunis et, on ne le dit jamais assez, au développement économique. Autant d'atouts à ne pas négliger dans le contexte actuel.

VALORISER TOUTES LES PARTICIPATIONS

Par définition, les associations réunissent des personnes qui partagent un projet et/ou en bénéficient. En moyenne, 45 % des Français adhèrent à une association. Mais cette proportion, constante depuis des années, est nettement plus faible parmi les plus jeunes, les femmes

et les personnes de formation modeste. Or, les travaux du réseau associatif d'experts et d'universitaires Recherches & Solidarités (R&S) ont montré que l'adhésion à une association constitue le chemin le plus courant et le plus direct vers le bénévolat : on y consacre un peu de son temps avant, un jour peut-être, d'y prendre une responsabilité. Par ailleurs, toutes les études récentes mettent en avant des changements profonds dans le comportement des bénévoles. L'enquête réalisée par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S en 2013 souligne une évolution en nombre, encourageante¹. Aujourd'hui, un Français sur quatre déclare donner de son temps à une association. Mais ils ne sont plus qu'un sur dix à intervenir régulièrement,

sur un mode hebdomadaire – proportion de 12,5 % en 2010 tombée à 10,5 % en 2013. Cette tendance est confirmée par les responsables d'association interrogés chaque semestre², de plus en plus nombreux à exprimer des difficultés pour animer leurs équipes bénévoles. Il est donc essentiel que toutes les formes de participation soient valorisées et encouragées, notamment auprès de celles et ceux qui sont encore un peu en marge.

PROMOUVOIR LES ASSOCIATIONS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

S'il est désormais relativement aisé de trouver des repères sur le secteur associatif au plan national, rares sont les services de l'État et des collectivités territoriales ou encore d'autres types de structures à se doter d'un outil d'observation permettant de suivre son évolution au niveau local. Pourtant, ces informations sont précieuses pour guider les acteurs et les décideurs dans leurs démarches au service des associations. Elles permettent aussi de mettre en valeur l'importance trop souvent méconnue de ce secteur. Car, où qu'elles soient, les associations jouent un rôle considérable au plus fin des territoires, notamment en matière de loisirs, de services ou encore d'aide aux plus démunis. Un rôle qui profite à tous, sans même que chacun en ait toujours conscience car on ignore parfois que la crèche, le club de sport ou le

1. Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, mars 2013.

2. Enquêtes semestrielles d'opinion des responsables associatifs par Recherches & Solidarités.

■ Tous les départements peuvent aujourd'hui s'appuyer sur des repères chiffrés pour mettre en valeur leurs associations ainsi que celles et ceux qui les animent.

service d'aide à domicile auquel on s'adresse est une association. Mais les chiffres parlent, au plan national comme au niveau local. C'est la raison pour laquelle l'équipe de R&S a décidé, pour la première fois, de mettre à la disposition de tous les chiffres clés du secteur associatif de chaque département. En cette année où les associations vont être à l'honneur, tous ceux qui voudront les saluer pourront s'appuyer sur le dernier bilan des créations et du nombre d'associations, de l'emploi et du bénévolat dans le département. Ils verront combien le tissu associatif se renouvelle chaque année avec, au niveau national, plus de 65 000 créations d'associations, dont plus de 5 000 à Paris, près de 2 800 dans le Rhône, ou encore 300 dans les Landes et environ 200 dans la Nièvre. Et quand de nouvelles apparaissent, d'autres tombent en sommeil... et d'autres encore cessent définitivement leurs activités. Pour approcher le nombre des associations actives département par département, il a fallu procéder par estimation à partir des travaux menés en coopération étroite avec Fédération Asso 1901, experte dans ce domaine. Il en ressort, par exemple, que, selon une fourchette prudente, entre 8 000 et 9 000 associations sont en activité dans l'Aude ou en Dordogne, ou encore entre 19 000 et 21 000 en Ille-et-Vilaine ou en Seine-et-Marne.

ENCOURAGER LE BÉNÉVOLAT

Que seraient les associations sans les 12,5 millions de bénévoles³ ? Qui imagine qu'ils sont plus de 100 000 dans le département de l'Ain, ou encore dans celui des Pyrénées-Orientales ou de Saône-et-Loire ? Et que leur nombre dépasse les 260 000 en Loire-Atlantique ou dans la Haute-Garonne, et va même au-delà de 450 000 dans le Nord ou encore dans les Bouches-du-Rhône ?

Faut-il rappeler que 85 % des associations sont exclusivement animées par des bénévoles ? Tout en gardant à l'esprit que la proportion de Français donnant régulièrement de leur temps dans une association est passée de 12,5 % à 10,5 % en trois ans, on se préoccupera aussi du renouvellement de ceux qui interviennent chaque semaine, constituant la véritable colonne vertébrale de leur association : plus de 30 % d'entre eux ont aujourd'hui plus de 70 ans.

L'enthousiasme et la motivation sont toujours là, mais on sent pointer un zeste de résignation chez 15 % des dirigeants en décembre 2013, contre 11 % en décembre 2011⁴. Les difficultés rencontrées provoquent une certaine révolte parmi 6 % des responsables, cette proportion moyenne explosant à 14 % chez les dirigeants des associations qui disposent de plus de 20 salariés.

3. Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, préc.
4. Enquêtes semestrielles d'opinion des responsables associatifs par Recherches & Solidarités.

5. Recherches & Solidarités, « La France associative en mouvement », 11^e éd., sept. 2013 ; v. également V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français : mesures et évolutions*, 2^e éd., Éditions Juris / Dalloz,

2013 ; pour un dossier d'ensemble, v. JA n° 486/2013, p. 16.
6. www.recherches-solidarites.org
> « Dans les territoires » > « Panoramas départementaux ».



SOULIGNER L'IMPORTANCE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

Outre son action forte en matière de lien social et de soutien aux plus démunis, le secteur associatif contribue au développement de l'emploi. Aujourd'hui, 165 000 associations occupent 1,8 million de salariés⁵, soit un peu plus que le secteur de la construction ou que celui des transports. Parmi ces salariés, 70 % sont des femmes (44 % dans l'ensemble du secteur privé) et 13 % ont plus de 55 ans (10 % dans l'ensemble du privé). Le nombre de salariés dans les associations a augmenté de près de 10 % entre le début 2006 et le troisième trimestre 2013, quand l'ensemble du secteur privé se retrouve au même niveau, près de huit ans plus tard, du fait de la crise.

Quels sont les élus et les décideurs publics qui connaissent réellement le poids économique du secteur associatif ? En moyenne, un salarié privé sur dix travaille dans une association. Cette proportion varie d'un département à l'autre, selon l'environnement économique. Il se limite à 8 % dans les Alpes-Maritimes et même à 5 % dans les Hauts-de-Seine, siège de nombreuses grandes entreprises. Et il dépasse 15 % dans l'Orne, la Creuse, les Hautes-Pyrénées ou la Haute-Saône.

D'autre part, et contrairement aux idées reçues, toutes ces associations ne fonctionnent pas uniquement avec quelques salariés, qui seraient le plus souvent en contrat aidé. Sait-on, par exemple, qu'il y a plus de 400 associations de plus de 10 salariés en Vendée, ou encore dans le Val-d'Oise ? Est-on conscient des 36 milliards d'euros de salaires qui ont été distribués par les associations en France en 2012 ? Que le chiffre s'élève à 120 millions dans le Tarn-et-Garonne ou encore à 350 millions dans le Puy-de-Dôme ?

Ces repères inédits sont en libre accès sur le site Internet de Recherches & Solidarités⁶ et donc à la disposition des services de l'État, des collectivités territoriales, des réseaux associatifs, des médias et de tous ceux qui s'intéressent à la vie associative et qui seront tentés, plus encore cette année, de la célébrer. ■